

Zone d'intervention

Notre équipe

Deux coordinatrices médico-sociales, éducatrices spécialisées de formation.

Sous la responsabilité d'un chef de service

Direction assurée par le Directeur de l'APAJH de la Somme

Nos partenaires

Education Nationale,
ARS Hauts de France,
MDPH de la Somme,
Etablissements et services médico-sociaux
Associations ou représentants des familles
Professionnels libéraux...

Le périmètre d'intervention de l'EMA s'étend aux 3 PIALS suivants:

PIAL 1er degré Secteur du collège Rosa Parks

PIAL 1er degré Secteur du collège Arthur Rimbaud

PIAL 2nd degré collège Arthur Rimbaud/
collège César Franck



***Equipe Mobile
d'Appui Médico-Social
Pour la Scolarisation
des Enfants en
situation de handicap***

VOS CONTACTS

Equipe Mobile d'Appui
Au PCPE de la Somme
CH P.Pinel - Route de Paris
80000 AMIENS

Téléphone : 0625358996
equipemobiledappui@apajh80.net

« Pour une école pleinement inclusive »

« Une coordination renforcée entre professionnels de l'Education Nationale et du secteur médico-social »

« Equipe Mobile d'Appui Médico-Social Pour la Scolarisation des Enfants en situation de handicap »

C'est pour répondre à l'objectif de bâtir un grand service public de l'école inclusive, dès la rentrée 2019, que sont notamment créées des équipes mobiles d'appui. Leur mise en place vise à apporter aux établissements scolaires et leurs professionnels, l'appui de l'expertise existant au sein des établissements et services médico-sociaux (ESMS) grâce à des professionnels mobilisés à cet effet .

Contexte de création

L'Equipe Mobile est portée par l'APAJH de la Somme (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés) qui a été missionnée par l'ARS Hauts-de-France en 2019 pour sa mise en œuvre préfiguratrice.

L'APAJH80 est une association Loi 1901 laïque et à but non lucratif reconnue d'utilité publique. Elle travaille, dans le respect des convictions individuelles, à promouvoir la dignité des personnes handicapées, à favoriser leur complet épanouissement, à aider à leur intégration à toute forme de vie sociale, à garantir leur citoyenneté pleine et entière.

L'Equipe Mobile découle des travaux ministériels sur l'école inclusive: Circulaire n°DGCS/SD3B/2019/138 du 14 juin 2019 .

Public concerné

Les professionnels des établissements scolaires accueillant un élève en situation de handicap :

- Personnels de direction
- Ensemble de l'équipe pédagogique
- Psychologue (EDO) , CPE, AESH, infirmière scolaire
- Agents de maintenance technique collège (cantine...)

Les élèves en situation de handicap avec risque de rupture de scolarisation :

- En association avec les parents, dans les situations critiques, une intervention directe auprès d'élève visant le maintien de scolarisation peut être organisée

(Ces interventions directes ne sont pas la mission première du dispositif)

Modalités d'accès

- Chaque professionnel de l'établissement scolaire (enseignant, AESH,...) avec l'aval de son chef d'établissement, peut solliciter une intervention de l'EMA auprès de la coordinatrice départementale des PIAL.
- L'enseignant référent de scolarité peut lui aussi solliciter une intervention de l'EMA avec l'accord de l'IENASH.
- Un ESMS, en complément de son intervention (et non en subsidiarité), peut requérir une intervention de l'EMA avec le regard de l'IENASH, en lien avec la MDPH
- L'IENASH, l'ARS, peuvent solliciter directement une intervention .

Missions

- Conseiller, participer à des actions de sensibilisation pour les professionnels des établissements scolaires accueillant un élève en situation de handicap
- Apporter appui et conseil à un établissement scolaire, en cas de difficulté avec un élève en situation de handicap
- Aider la communauté éducative à gérer une situation difficile
- Conseiller une équipe pluridisciplinaire de MDPH dès lors qu'une situation d'enfant le nécessite
- Effectuer ou organiser une intervention provisoire auprès d'un élève permettant le maintien de la scolarisation.

Prestations

- Mise en place d'actions de sensibilisation et de formation sur le handicap et les outils d'adaptation et d'accompagnement.
- Organisation de réunions techniques pour analyser les difficultés, s'approprier les approches recommandées, et envisager de nouvelles pistes d'adaptation possibles.
- Contribution à l'évaluation de situation pour argumenter un dossier MDPH
- Intervention auprès de l'élève en risque de déscolarisation:
Mise en place d'adaptations particulières visant à permettre l'accès aux apprentissages, à la communication, à la socialisation, à l'autonomie...